

LE PRESIDENT DU CONSEIL,
CHEF DU GOUVERNEMENT

SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de la
Coopération;

VU la constitution du II Janvier 1964;

VU le décret n°64-54/PC-SGG du 2 Mai, organisant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n°63-3/PR/MAC du 14 Janvier 1963, portant réorga-
nisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération;

SECRET :

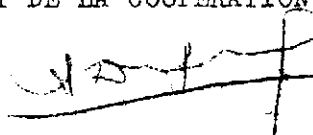
ARTICLE 1er.- Un Témoignage Officiel de satisfaction est décerné au Per-
sonnel de la SONADER pour avoir réalisé en très peu de temps et dans des
conditions particulièrement difficiles d'importants blocs de palmiers
sélectionnés qui suscitent l'admiration des Représentants des Organismes
et des Etats ayant assuré le financement.

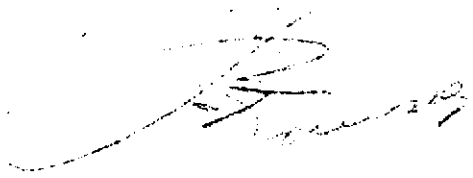
ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./.-

FAIT à COTONOU, Le 26 Octobre 1965

PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL,
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE LA COOPERATION


A. DEGBEY.-


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.-

AMPLIATIONS:

PR	4
PC	6
SGG	4
MDRC	8
Intéressés	20
JORD	1